

## COMITÉ DIRECTEUR Le 15 janvier 2021 - Visioconférence PROCÈS-VERBAL

- 1- Approbation du PV du comité directeur du 23 décembre 2020
- 2- Élection des présidents des commissions (suite)
- 3- Composition des commissions et organes disciplinaires
- 4- Création et composition de groupes de travail
- 5- Audit des frais de déplacement
- 6- Point calendrier sportif 2021
- 7- Point communication
- 8- Date AG 2021
- 9- Date AG extraordinaire 2021
- 10- Questions diverses

## Sont présents :

Christian VANDENBERGHE Président François BANTON Trésorier

Vincent BUSSER Secrétaire Général

Martine SCOTTON Secrétaire Générale-Ajointe

Bénédicte OUVRY Vice-Présidente Arnaud TIXIER Vice-Président Anne TOLLARD Vice-Présidente

Audrey DALL'ACQUA Membre du bureau fédéral Myriam GOUDET Membre du bureau fédéral Philippe LOT Membre du bureau fédéral Richard MOUCHEL Membre du bureau fédéral Jérémie AZOU Membre du comité directeur Marie-Laurence COPIE Membre du comité directeur

Claude DUBOULOZ
Eleanor FORSHAW
Sophie GAUTIER-GUYON
Membre du comité directeur
Membre du comité directeur
Membre du comité directeur

Pierre GOUDET Membre du comité directeur Stéphane GUERINOT Membre du comité directeur Gaëlle IRAGNE Membre du comité directeur Membre du comité directeur Arnaud JUILLET Marine LERICOLAIS Membre du comité directeur Membre du comité directeur **Guylaine MARCHAND** Fabrice MOREAU Membre du comité directeur Francis PELEGRI Membre du comité directeur

Soizick PEROT Membre du comité directeur Pierre TRICHET Membre du comité directeur Alain WACHE Membre du comité directeur

Total: 27 votants

Assistent: Patrick RANVIER Directeur Technique National

Vanessa LETE Secrétaire de Direction

Excusé: Cédric BERREST Membre du comité directeur

Le Président ouvre la séance à 18h07.

# 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR DU 23 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal du comité directeur du 23 décembre sera proposé à l'approbation lors de la prochaine réunion du 5 février.

## 2 - ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS (Suite)

- V. Busser rappelle que le comité directeur s'est prononcé le 23 décembre dernier sur la possibilité de votes à main levée pour l'élection des présidents de commission et de leurs membres afin de gagner du temps dans l'avancée de la réunion à l'ordre du jour conséquent.
- V. Busser recherche un nouveau prestataire pour les votes.
- C. Vandenberghe propose de procéder à la désignation des présidents des commissions comme suit :
  - commission aviron handi : G. Marchand

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (24 VOIX).

- commission tourisme et loisir sportif : P. Ferreira

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (24 VOIX).

- commission promotion et communication : B. Ouvry

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (24 VOIX).

## 3 - COMPOSITION DES COMMISSIONS ET ORGANES DISCIPLINAIRES

#### Commission médicale :

- V. Busser propose sur demande de P. Goudet, président de la commission, les membres suivants :
- J. Azou, M. Brignot, B. Kotwica, R. Le Barreau, O. Lion, D. Poulain et A. Saidi.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 24 VOIX POUR (24 VOIX).

#### Commission des compétitions :

V. Busser propose sur demande de P. Lot, président de la commission, les membres suivants : D. Lacoffrette, G. Pontois, A. Wache, L. Mahoic, C. Lamouche, B. Dufour et F. Pelegri.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (24 VOIX).

#### • Commission scolaire :

V. Busser propose sur demande de A. Tollard, présidente de la commission, les membres suivants :

Denis Viquerat, Christelle Schulte, Bertrand Lépine, Guillaume Doucet et Florence Carreel.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (24 VOIX).

#### • Commission universitaire :

V. Busser propose sur demande de ML. Copie, présidente de la commission, les membres suivants :

Fabien Aubanel, Stéphane Blondel, Jean Christophe Cabirol, Myriam Goudet, Marine Lericolais, François Monzarel et Mathys Ferriere.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (24 VOIX).

#### Commission aviron de mer :

- V. Busser propose sur demande de R. Mouchel, président de la commission, les membres suivants :
- G. Iragne, C. Dubouloz, J. Champeau, P. Villenave, M. Dalmon, V. Alligier, B. Barbier, S. Gauthier-Guyon, J. Berra et G. Marchand.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 24 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (25 VOIX).

## • Commission promotion et communication :

- V. Busser propose sur demande de B. Ouvry, présidente de la commission, les membres suivants :
- S. Beugnet, P. Bosdeveix, R. Jung, N. Guyot, A. Dall'Acqua et C. Berrest.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 24 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (25 VOIX).

## • Commission tourisme et loisirs sportifs :

- V. Busser propose sur demande de P. Ferreira, président de la commission, les membres suivants :
- B. Boullard, S. Perot, C. Tabet, F. Legay et M. Scotton.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 24 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (25 VOIX).

#### Commission aviron handi :

- V. Busser propose sur demande de G. Marchand, présidente de la commission, les membres suivants :
- Y. Lemor, C. Briand, T. Oudinet, A. Bridel, R. Le Barreau et D. Guende-Dieudonné.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 25 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (26 VOIX).

#### Commission aviron indoor :

- V. Busser propose sur demande de S. Roure, président de la commission, les membres suivants :
- C. Delas, F. Loorius, R. Ruban et B. Mazieres.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 25 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (26 VOIX).

## · Commission des athlètes :

- V. Busser propose sur demande de C. Berrest, président de la commission, les membres suivants :
- H. Lefebvre, T. Baroukh, A. Jesel et F. Moreau.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 25 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (26 VOIX).

Le Secrétaire général rappelle le rôle des commissions, organes de propositions au comité directeur.

V. Busser nous fait part du souhait de C. Berrest, absent ce jour, de faire évoluer la Commission des Athlètes vers une meilleure représentation et un rôle actif dans les instances fédérales. Les membres de cette commission nouvellement élus vont travailler à la rédaction d'une proposition en lien avec les autres modifications statutaires et réglementaires en cours à valider lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mois de mai 2021.

Les modifications de dénomination et la création de nouvelles commissions impliqueront une modification du règlement intérieur lors de l'assemblée générale extraordinaire en mai 2021.

Ces commissions seront assistées dans leur fonctionnement, de cadres techniques et de salariés de la FFA.

V. Busser rappelle que, selon l'article 2 du règlement disciplinaire et l'article 6 du règlement antidopage, les membres des instances disciplinaires ainsi que leurs présidents sont désignés par le comité directeur sur proposition du président.

## Discipline – Organe disciplinaire de première instance

- Xavier Libert (Président)
- Geneviève Aubry
- Dominique Giudici

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX) LES MEMBRES DE CETTE INSTANCE DISCIPLINAIRE.

## Discipline - Organe disciplinaire d'appel

- Samuel Rémy (Président)
- Gérard Aubry
- · Jacky Bloquet
- Gérard Hilaire

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX) LES MEMBRES DE CETTE INSTANCE DISCIPLINAIRE.

## Lutte contre le dopage – Organe disciplinaire de première instance

- Samuel Rémy (Président)
- Gérard Aubry
- Carine Kanal
- Dominique Giudici
- Odile Lion

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX) LES MEMBRES DE CETTE INSTANCE DISCIPLINAIRE.

## Lutte contre le dopage - Organe disciplinaire d'appel

- Xavier Libert (Président)
- Jacky Bloquet
- Carine Kanal
- Michel Brignot

Abdelhamid Saidi

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX) LES MEMBRES DE CETTE INSTANCE DISCIPLINAIRE.

Concernant le Comité d'éthique et de déontologie, C. Vandenberghe propose P. Dekeyser, en qualité de Président, et les membres suivants :

- Christian Palierne
- · Véronique Larmande
- Myriam Lamolle
- Éric Jannot

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX) CETTE PROPOSITION.

## 4 - CREATION ET COMPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL

C. Vandenberghe propose la création de groupes de travail composés des membres suivants :

## Développement durable :

P. Trichet, référent, M. Scotton, E. Forshaw, F. Moreau, A. Gaime, P. Villenave et ME. Faust.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX).

## · Haut niveau:

A.Waché, référent, M. Goudet, C. Berrest, C. Schulte et J. Azou.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX).

#### Accompagnement et développement des structures :

A.Dall'Acqua, référente, A. Juillet, D. Lolli, B. Blaise, B. Rey, C. Calchera et S. Perot.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX).

#### Finances:

F. Banton, référent, D. Lolli et A. Dall'Acqua.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX).

## • Relations extérieures et internationales :

M. Goudet, référente, et A. Tollard.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX).

## • Relation FFA et présidents de clubs et de comités départementaux :

A.Juillet, référent, B. Coupé, A. Lotti, P. Trichet, A. Dall'Acqua et L. Irazusta.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX).

## • Comité de sélection des équipes de France :

Le Président, le Vice-Président chargé du haut-niveau, Directeur technique national et directeur des équipes de France.

## LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX).

## 5- AUDIT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

F. Banton présente et commente les nouvelles modalités de remboursements des frais de missions sur convocation fédérale (hors frais pris en charge par la FFA ou une organisation). (Annexe 1)

La philosophie de ce projet de modification consiste à ne pas diminuer les montants des indemnités diverses liées à ces déplacements afin de ne pas pénaliser les différents acteurs. La principale mesure proposée est la suppression des indemnités pour les élus lors des diverses réunions statutaires (bureau, CD, commissions, etc).

Les indemnités modifiées sont :

- Pour les seniors A, U23, et HANDI, un tarif unique à 0,20 /kms par souci de simplification de gestion (incidence budgétaire non significative)
- Pour les J18, augmentation de 0,15 a 0,18 /kms, car le tarif ne couvrait pas toujours les frais réels (incidence budgétaire + 6000 euros environ)
- Pour les arbitres, mise en place d'un forfait repas à 19 euros, hors prise en charge par les organisateurs, notamment les soirs lors des épreuves nationales. (incidence budgétaire 8 000 euros environ)

Ces propositions, si elles sont approuvées, généreront des économies, à hauteur de 30 à 40 000 euros à périmètre constant.

#### Interventions:

- S. Guerinot demande si les "vacations journées" pour les médecins et kinésithérapeutes fixées à 180 euros pourraient être réévaluées.
- J. Azou, rejoint par P. Ranvier, indique que ces vacations sont correctes au regard des vacations attribuées à l'encadrement médical dans d'autres fédérations.
- F. Banton propose que la commission médicale fasse une proposition au regard de ce qui est fait dans d'autres disciplines.
- Il précise que les vacations médecins et kinés représentent annuellement 200 000 euros hors frais de déplacement.
- F. Moreau souhaite savoir si les effectifs des professionnels de santé sont suffisants pour l'encadrement de l'ensemble des sportifs des collectifs.
- P. Ranvier répond affirmativement.
- S. Guerinot propose que des feuilles de soins soient délivrées par l'encadrement médical aux sportifs en stage consultant pour une pathologie pour envoi à la sécurité sociale.
- P. Ranvier indique que ce sujet est à prospecter avec la commission médicale afin de voir le cadre légal.
- P. Goudet précise que cette proposition sera étudiée. De même que la surveillance médicale continue auprès des sportifs.
- P. Ranvier assure que la continuité du suivi médical des sportifs hors stage est assurée par le médecin des équipes de France, F. Maton, en relation avec les médecins des sportifs des pôles.
- F. Pelegri et C. Dubouloz souhaitent savoir ce qui justifie un écart de 0,2 euros du km entre les remboursements des seniors et juniors.

Cette demande avait été faite par les seniors car ils ne bénéficiaient pas des mêmes avantages que les plus jeunes (ex. carte SNCF s'arrêtant à 27 ans).

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX) LA PROPOSITION DE REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE MISSIONS SUR CONVOCATION FÉDÉRALE.

- F. Banton fait un point de présentation avant l'arrêté des comptes 2020 :
- L'Agence Nationale du Sport a demandé en novembre 2020 des précisions sur l'utilisation des fonds du contrat de préparation olympique et du contrat de performance.
- P. Ranvier a justifié ces fonds et a demandé à l'ANS que ces fonds soient portés en frais de fonctionnement et non en fonds dédiés sur 2021.
- L'ANS a approuvé ce jour cette proposition ajoutant au résultat de la FFA, 157 000 euros soit un résultat global de 350 000 euros soumis à l'impôt sur les sociétés, avant travaux de clôture des comptes.
- F. Banton évoque diverses pistes de réflexion et des actions à mener pour minorer ce résultat :

Suite à un rendez-vous ce jour avec KPMG, notre commissaire aux comptes, et sous réserve d'un accord de celui-ci, il est envisagé :

- de créer une provision de 100 000 euros correspondant au montant du déplacement des élus et VIP aux JO de Tokyo 2020 et reportés en 2021. Le commissaire aux comptes étudie cette possibilité. Cette ligne inscrite au budget 2020 n'étant pas subventionnée, elle devrait donc pouvoir être provisionnée.
- d'attribuer une aide exceptionnelle aux clubs, pour faire suite à la crise sanitaire 2020, à travers une ristourne de 50% sur le montant des affiliations de la saison 2019/2020 soit la somme de 53 500 euros.
- décider de manière unilatérale en tant qu'employeur, de revaloriser la prime d'ancienneté pour 5 salariés de la FFA sur 12 ans soit environ 42 000 euros charges comprises.
  - Ces 5 salariés, présents avant la mise en place de la CCNS en 2008, bénéficiaient d'une prime d'ancienneté dont le nombre de points est gelé, la valeur de ce point devant faire l'objet d'actualisation tous les ans, ce qui n'a pas été le cas depuis 2008. Le comité directeur doit approuver la remise à niveau d'un avantage acquis qui n'a pas été mis en œuvre afin d'éviter tous risques prudhommaux à venir concernant ce point.

Ces décisions permettraient de ramener le résultat à hauteur de 110 000 à 120 000 euros, des frais et charges 2020 n'étant pas encore parvenus en totalité.

Ce résultat, par décision de l'assemblée générale arrêtant les comptes 2020, pourrait être fléché sur un projet précis avec en contrepartie obligation que ce projet soit réalisé dans les deux ans.

Le Trésorier propose au comité directeur d'injecter ce résultat dans un projet d'envergure dédié aux clubs, liques et comités départementaux, dans le domaine de la communication.

F. Pelegri demande que l'aide aux clubs, représentant des sommes minimes, soit attribuée aux ligues ou comités départementaux.

C. Vandenberghe précise que les ligues ont déjà été aidées, ainsi que les comités départementaux, à travers le plan de relance lancé en septembre 2020.

Le trésorier sollicite le vote du comité directeur sur les points suivants, sous réserve de l'accord du commissaire aux comptes :

- basculer le budget 2020 pour les JO sur 2021 : 100 000 euros en provisions sur exercice 2020 .
- décider unilatéralement de régulariser l'avantage acquis aux salariés concernés par la mise en place de la CCNS à dater du 1 er janvier 2008 en provisionnant la somme 42 000 euros sur exercice 2020.
- octroyer une aide exceptionnelle aux clubs sous forme d'une ristourne de 50% de l'affiliation sur la saison 2019/2020 : 53 500 euros en provisions sur exercice 2020
- initier et proposer à l'assemblée générale de mars 2021 un projet de communication d'envergure pour y affecter le résultat 2020.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX) LES PROPOSITIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS.

#### Point licences

Le dernier état des licences présente une baisse de 5543 licences soit un manque à gagner 188 156 euros auquel il faut déduire la ristourne aux ligues de 20 000 euros et l'assurance du même montant, soit une perte budgétaire de 148 156 euros au 11 janvier.

#### CoSMoS

40 clubs, sur 160 clubs ayant des salariés, ont adhéré à cette organisation patronale représentant l'ensemble des employeurs du sport.

La fédération prend 50% en charge de la cotisation au CoSMoS.

Adhérer au CoSMoS présente un réel intérêt pour les structures car cet organisme est notre représentant, au sein de la branche professionnelle du sport et auprès des pouvoirs publics, pour gérer au mieux l'ensemble des problématiques sociales et fiscales afférentes à l'emploi. Le reste à charge pour la très grande majorité des clubs ou structures est de 25 euros par an, et il est dommage que ces clubs ne bénéficient pas des précieux conseils et avis du CoSMos.

## 6- POINT CALENDRIER SPORTIF 2021

La situation sanitaire actuelle, et ses perspectives, amènent A. Tixier à présenter des modifications du calendrier 2021.

Les annulations jusqu'à la fin du mois d'avril des événements prévus sont proposées :

- championnats de zone des 27 et 28 février
- championnat de France bateaux courts du 12 au 14 mars
- championnat de France longue distance les 3 et 4 avril
- étapes du Circuit Randon'Aviron prévues d'ici le 30 avril

Une réflexion est engagée pour tenir des sélections des collectifs. La DTN travaille à une solution de remplacement.

La Coupe de France des Régions, du 1er au 2 mai à Mantes-la-Jolie, est reportée. Les conditions sanitaires actuelles ne permettant pas aux ligues de préparer les sélections et stages, la compétition est donc reprogrammée les 30 et 31 octobre. La majorité des présidents de liques ont approuvé ce report.

Réf.VL/VB-PV CD15/01/2021

- C. Vandenberghe précise que ces mesures ne s'appliquent pas au Championnat de France MAIF Aviron Indoor 2021, l'événement se déroulant virtuellement, à distance, et dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
- P. Ranvier précise que ces décisions sont pertinentes au vu du contexte sanitaire. La solution serait d'organiser une compétition fermée réservée aux seuls sportifs inscrits sur listes ministérielles seuls autorisés à participer à des parcours.

Le week-end des 14 et 15 mars a été préservé pour pouvoir appliquer les règles de sélection et maintenir les confrontations en bateaux courts.

Les sportifs identifiés chez les A et les U23 seraient regroupés à Libourne.

Pour les potentiels autorisés à participer, il faudra justifier de leur appartenance à la liste PPF (Programme de Performance Fédérale).

Pour les juniors, le week-end des 1er et 2 mai serait dédié à des épreuves de sélection ou championnat de France bateaux courts.

Dans le cas d'une régate de sélection, seront proposées par les zones une fois et demi ou deux fois les quotas habituels au seul titre que tous ces sportifs soient inscrits à minima sur la liste PPF.

#### Interventions:

- F. Pelegri : ne serait-ce pas souhaitable d'ajouter au week-end des 1<sup>er</sup> et 2 mai les U23 aux juniors si le programme le permet ?
- P. Ranvier : cette proposition a été faite mais compte tenu du calendrier international (RI Duisbourg une semaine après les 1er et 2 mai) elle n'a pas abouti.

Il faut voir à organiser pour les U23 une manifestation.

- P. Lot souhaite que la liste des participants U23 soit plus importante que les seniors A car la hiérarchie est moins établie dans cette catégorie et que des compétitions soient organisées.
- P. Ranvier rappelle que les compétitions de mars seront fermées, excepté changement du contexte sanitaire, et seuls pourront participer aux parcours les athlètes classés sur les listes de haut niveau ou sur la liste PPF.

## LE COMITÉ DIRECTEUR PROCÈDE AUX VOTES :

- REPORT DE LA COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS AUX 30 ET 31 OCTOBRE 2021: UNANIMITÉ (27 VOIX).
- ANNULATION DES CHAMPIONNATS DE ZONE DES 27 ET 28 FEVRIER 2021 ET DU CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX COURTS DU 12 AU 14 MARS 2021 : 26 POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX).
- ANNULATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE LONGUE DISTANCE : UNANIMITÉ (27 VOIX).
- ANNULATION DES ÉTAPES DU CIRCUIT RANDON'AVIRON PROGRAMMÉES JUSQU'A FIN AVRIL : UNANIMITÉ (27 VOIX).

Concernant les annulations, celles-ci impactent également les régates mer.

P. Ranvier précise que le comité directeur peut décider deux mois à l'avance d'annuler des manifestations nationales mais que cela peut être réfléchi pour les étapes régionales.

A.Tixier fait part du conflit de dates entre le championnat de France bateaux longs et la Traversée de Paris.

Il est donc proposé de reporter le championnat senior de France bateaux longs au 25 et 26 septembre à Mantes.

Cette décision est motivée par les difficultés liées à l'équipe organisatrice mobilisée sur ces deux événements.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX) LE REPORT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX LONGS AU 25 ET 26 SEPTEMBRE 2021.

La réglementation sportive sera modifiée en conséquence.

V. Busser informe que le siège fédéral sera la base d'organisation du championnat de France MAIF aviron indoor. Il propose au comité directeur d'entériner :

Délégué fédéral : C. Vandenberghe

Délégué dopage : A. Tollard

Le comité directeur approuve cette proposition.

## 7- POINT COMMUNICATION

B.Ouvry fait un point sur l'actualité :

- communiqué de presse suite au comité de ce jour
- le championnat de France MAIF aviron indoor connecté, grand événement d'envergure mené pour la première fois avec des teasers, webinar, des actus sur les réseaux sociaux....

#### 8- DATE ASSEMBLEE GENERALE 2021

LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 EST ARRÊTÉE A L'UNANIMITÉ AU 20 MARS 2021 (27 VOIX).

F. Banton souhaite que les comptes de 2020 soient approuvés lors du prochain comité directeur du 5 février.

Le budget 2021, ainsi que le projet lié à l'affectation du résultat 2020, seront à approuver lors du comité directeur du 5 mars pour présentation en assemblée générale le 20 mars 2021.

Concernant l'audit financier, deux propositions ont été reçues. L'audit pourrait débuter au mois de février.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE LA PROPOSITION D'AUDIT FINANCIER AU MONTANT DE 12 000 EUROS A 26 POUR ET 1 ABSTENTION (27 VOIX).

ML. Copie demande si les rapports des commissions devront être présentés lors de l'assemblée générale de mars 2021.

Il est répondu négativement car celles-ci viennent d'être constituées. Un point d'actualité de celles-ci pourra éventuellement être envisagé.

## 9- DATE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2021

LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2021 EST ARRÊTÉE A L'UNANIMITÉ AU 29 MAI 2021 (26 VOIX).

#### 10- QUESTIONS DIVERSES

## • Médaille d'honneur de la FFA

C. Vandenberghe présente la candidature de Muriel Lebreuil, proposée par la ligue d'Occitanie, à la médaille d'honneur.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE A L'UNANIMITÉ (26 VOIX) DE DÉCERNER LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FFA A M. LEBREUIL.

## • Manifestations nationales annulées

Un communiqué de presse sera diffusé via les réseaux sociaux et sera adressé aux licenciés.

## • Répartition géographique des membres des commissions :

La répartition géographique des membres des commissions va être adressée au comité directeur.

## • Prochaine réunion de comité directeur :

Vendredi 5 février 2021 en distanciel via Zoom de 18h00 à 20h00 Vendredi 5 mars 2021 en distanciel via Zoom de 18h00 à 20h00

La séance est close à 20h10.

Vincent Busser Secrétaire Général

Diffusion : Comité directeur, Présidents de ligues, Direction technique nationale, personnel fédéral